



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012</b></p>
--

L'an deux mille douze, le mercredi 12 décembre 2012 à 19h00,

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 29 novembre 2012, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, Mlle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE, M. MESLÉ, Mme FLIECX, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI

**Etaient excusés** : Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme ROSSIGNOL après le vote sur l'autorisation d'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public de la Ville), M. MALÉ (pouvoir à M. CAMELOT), M. BLAIS (pouvoir à M. de LANDES de SAINT-PALAIS), Mme MAFFRE-SABATIER (pouvoir à M. MESLÉ)

**Etaient absent(s)** : M. de LANDES de SAINT-PALAIS (avant le vote sur la création de l'accueil unique)

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Gérard HUET



**M. HUET est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE; M. CARDONI).**

**Monsieur le Maire suspend la séance durant 20 minutes pour permettre aux représentants du Conseil des Jeunes de Vincennes de présenter leurs activités et leurs projets.**



## RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Didier DENHEZ, Adjoint au Maire chargé des Seniors et de la santé, répond à une question de M. Pierre MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes », relative au devenir du foyer-résidence pour personnes âgées sis 70 rue de Fontenay.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville, répond à une question de M. Frédéric STEINBERG, Conseiller municipal du groupe « Europe Écologie les Verts », relative au compostage collectif en pieds d'immeuble.

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe « Europe Écologie les Verts », relative aux projets urbains de la municipalité et leurs compatibilités avec des projets plus anciens.



## LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 26 septembre 2012.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 99 161,00 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :**

CHAPITRES	INTITULÉS	BUDGÉTÉ 2012	CRÉDITS AUTORISÉS
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 026 838,02 €	506 709,51 €
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	7 137 266,00 €	1 784 316,50 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	27 376 830,83 €	6 844 207,71 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 530 867,67 €	1 882 716,92 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	616 000,00 €	154 000,00 €
Opération 23	Projet de ville	8 028 432,31 €	2 007 108,08 €
Opération 25	Centre sportif Hector Berlioz	5 831 503,16 €	1 457 875,79 €
Opération 28	Maternelle Ouest	1 000 000,00 €	250 000,00 €

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Madame le Trésorier municipal pour un montant de 23 480,70 € pour les années 2006 à 2011 incluses.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, les revenus de la donation PATHÉ représentant la somme de 420 € au titre de l'année 2012 à deux familles vincennes désignées par le CCAS qui recevront chacune la somme de 210 €.
- ▷ **ACCORDE** des acomptes sur les subventions 2013 aux établissements publics et associations suivants :

*à l'unanimité,*

	<b>Subventions votées en 2012</b>	<b>Acomptes à valoir sur 2013</b>
<b>Caisse des écoles</b>	<b>4 514 723 €</b>	<b>1 128 680 €</b>
<b>Centre communal d'action sociale</b>	<b>659 500 €</b>	<b>164 875 €</b>
<b>Mission locale des villes du nord du bois</b>	<b>60 920 €</b>	<b>15 230 €</b>
<b>Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes</b>	<b>780 100 €</b>	<b>195 025 €</b>
<b>Vincennes en concert - Prima la musica</b>	<b>52 500 €</b>	<b>13 125 €</b>
<b>Festival AMERICA</b>	<b>100 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)</b>	<b>60 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes</b>	<b>57 000 €</b>	<b>14 250 €</b>
<b>Vilcena</b>	<b>10 000 €</b>	<b>2 500 €</b>
<b>Club Olympique Vincennois (COV)</b>	<b>45 000 €</b>	<b>11 250 €</b>
<b>Rugby Club de Vincennes</b>	<b>32 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
<b>Vincennes Volley Club</b>	<b>46 000 €</b>	<b>11 500 €</b>

*à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),*

	<b>Subventions votées en 2012</b>	<b>Acomptes à valoir sur 2013</b>
<b>Association Espace Daniel-Sorano</b>	<b>450 000 €</b>	<b>112 500 €</b>

*à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),*

	<b>Subventions votées en 2012</b>	<b>Acomptes à valoir sur 2013</b>
<b>Clubs loisirs découvertes</b>	<b>130 000 €</b>	<b>32 500 €</b>

▷ **DECIDE** de répartir la subvention départementale 2012 aux associations locales de la façon suivante :

**Associations patriotiques (970 €) :**

à la majorité (4 abstentions : M. STEINBERG, Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE ; M. CARDONI),

**Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés** 970 €

**Associations culturelles (6 550 €) :**

à l'unanimité,

<b>Arts en mouvements</b>	<b>600 €</b>
<b>Association Compagnie Le dahu</b>	<b>300 €</b>
<b>Choeur "Chanter"</b>	<b>400 €</b>
<b>Choeur Saint-Louis de Vincennes</b>	<b>200 €</b>
<b>Club micronet Vincennes</b>	<b>400 €</b>
<b>Collectif zone libre</b>	<b>700 €</b>
<b>Compagnie Altair</b>	<b>400 €</b>
<b>Ensemble choral de Vincennes</b>	<b>200 €</b>
<b>Ensemble vocal intermezzo</b>	<b>450 €</b>
<b>Glossolalie</b>	<b>200 €</b>
<b>Groupe chansons tonalités</b>	<b>400 €</b>
<b>Harmonie municipale de Vincennes</b>	<b>300 €</b>
<b>La compagnie des papillons dans le ventre</b>	<b>200 €</b>
<b>Le balcon</b>	<b>400 €</b>
<b>Les Amis de Vincennes Images</b>	<b>200 €</b>
<b>Pourquoi pas</b>	<b>300 €</b>
<b>Société des amis de Vincennes</b>	<b>200 €</b>
<b>Union philatélique de l'Est parisien</b>	<b>300 €</b>
<b>Vincennes Images</b>	<b>400 €</b>

**Associations sociales (11 815 €) :**

à l'unanimité,

<b>A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"</b>	<b>600 €</b>
<b>Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne</b>	<b>500 €</b>
<b>Association d'Entraide de l'Eglise réformée de Vincennes</b>	<b>500 €</b>
<b>Association Famille Services Vincennes</b>	<b>115 €</b>
<b>Association Maison Notre-Dame</b>	<b>800 €</b>
<b>Association oecuménique d'entraide</b>	<b>100 €</b>
<b>Clefrançais</b>	<b>1 300 €</b>
<b>Club d'amitié et de partage</b>	<b>500 €</b>
<b>Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes</b>	<b>1 100 €</b>
<b>Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF</b>	<b>100 €</b>

Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 800 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Rêves	200 €
Secours catholique	900 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	500 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	200 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €

**Associations sportives (10 006 €) :**

*à l'unanimité,*

Association vincennoise d'escalade	300 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	550 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	500 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	650 €
Club Bayard Équitation	1 500 €
Club olympique vincennois	2 100 €
Les Dauphins de Vincennes	620 €
Rugby club de Vincennes	780 €
Rythmique sportive vincennoise	520 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	950 €
Société vincennoise de savate et boxe française	170 €
Taekwondo Vincennes	230 €
Tennis de table vincennois	420 €
Vincennes Athlétic	270 €
Vincennes volley club	446 €

**Associations de jeunesse (1 820 €) :**

*à l'unanimité,*

Choeur "Chanter" Enfants	200 €
Club Bayard Équitation	670 €
Fête le savoir	400 €
Les échecs de Vincennes	400 €

*à la majorité (3 abstentions : M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI),*

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	150 €
--	-------

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **d'augmenter la participation de la Ville dans le capital social de la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, à hauteur de 65,51%, par l'acquisition de 224 actions cédées par la Société EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 168 000 € soit à la valeur nominale de 750 €.**

## II. RESSOURCES HUMAINES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **FIXE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, à 40 % le taux de promotion au titre de l'avancement à l'échelon spécial des agents appartenant à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6 de rémunération et ne relevant pas de la filière technique qui bénéficie par ailleurs d'autres modalités d'avancement à cet échelon.
- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, la création du service de l'Accueil unique.

## III. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, - 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la cession des lots n° 72, 102 et 55 dépendant de l'immeuble sis, 11/13, rue Georges Huchon à Vincennes (94300) à Monsieur et Madame GORCE, résidant 172, avenue de Paris à Vincennes (94300), au prix net vendeur de 610 000 €.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, - 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la modification par avenant du bail emphytéotique conclu le 18 mai 1990 au terme duquel la commune donnait à bail à l'OPH de Vincennes plusieurs lots dépendant de deux ensembles immobiliers dits « résidence Quinson » et « résidence Diderot », retirant de la des lots mis à disposition ,les lots n°452, 500, 602, 650, 1395 et 1483 dépendant de l'ensemble immobilier sis rue Pasteur n°13, rue des Pommiers n°15 à 27 et rue Félix Faure n°20, et autorise le Maire à le signer.

## IV. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour un emprunt de 70 388 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux sis 47 avenue de la République/143 rue de Fontenay.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 90 000 €, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux sis 47 avenue de la République/143 rue de Fontenay.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), la convention avec l'OPH de Vincennes réservant 2 logements à la Ville, en contrepartie de la garantie des emprunts et du financement accordés pour l'acquisition-amélioration de 3 logements sis 47 avenue de la République/143 rue de Fontenay.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un emprunt de portage foncier de 433 054 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'acquisition d'un immeuble sis 157 rue de la Jarry et d'y réaliser des logements sociaux.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes la garantie de la Ville pour un emprunt de 991 363 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'acquisition en VEFA d'un immeuble de 5 logements sociaux sis 157 rue de la Jarry.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes une subvention pour surcharge foncière de 128 569 € afin de déclencher les financements de l'Etat de l'opération d'acquisition en VEFA d'un immeuble de 5 logements sociaux sis 157 rue de la Jarry.
- ▷ **DECIDE**, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), d'accorder à l'OPH de Vincennes une subvention de 98 231 € afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux sis 157 rue de la Jarry.



- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (2 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), la convention avec l'OPH de Vincennes réservant 1 logement à la Ville, en contrepartie de la garantie des emprunts accordés pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux sis 157 rue de la Jarry et autorise le Maire à la signer.
  
- ▷ **SOLLICITE**, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), le reversement à la Ville par l'OPH de Vincennes de la subvention de 210 000 € pour surcharge foncière accordée pour la construction d'un immeuble de logements sociaux sis 104 rue Defrance.
  
- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM la garantie de la Ville pour un emprunt de 130 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social, lot n°13, sis 177 rue Diderot.
  
- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de 25 000 € pour assurer l'équilibre de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement, lot n°13, sis 177 rue Diderot.
  
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec la VINCEM, en contrepartie de la garantie et du financement accordés pour l'acquisition-amélioration d'un logement (lot 13) sis 177 rue Diderot et autorise le Maire à la signer.
  
- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la VINCEM une subvention pour surcharge foncière de 750 000 € afin d'assurer l'équilibre de l'opération de construction d'une résidence de 30 logements sociaux pour étudiants sis 1 bis rue Renon.
  
- ▷ **Monsieur le Maire propose et met aux voix un amendement** visant à modifier l'article 4 de la convention avec la VINCEM pour la résidence de 30 logements sociaux pour étudiants sis 1 bis rue Renon, en accordant à la Ville un droit de réservation sur dix logements en contrepartie de la subvention versée.  
**L'amendement est adopté à l'unanimité.**
  
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention avec la VINCEM, en contrepartie du financement accordé pour l'opération de construction d'une résidence de 30 logements sociaux pour étudiants sis 1 bis rue Renon ainsi amendée et autorise le Maire à la signer.

## V. TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

### LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la convention d'autorisation d'occupation domaniale de répéteurs avec la société « M2O » sur les supports d'éclairage public de la Ville afin de permettre le relevé à distance des compteurs d'eau des abonnés et autorise le Maire à la signer.

## VI. ACTION CULTURELLE

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés.

## VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la rétrocession du fonds de commerce sis 101 rue de Fontenay à Madame Christine BEL pour exercer une activité d'épicerie fine, et vente de produits régionaux, conformément au cahier des charges.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), le cahier des charges de la rétrocession du bail commercial préempté sis 172 rue de Fontenay.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de distribution de billetterie avec la société France Billet.

- ▷ **FIXE, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, un tarif additionnel pour chaque insertion publicitaire dans les supports de communication de la Ville comme suit :**

<b>Création/réalisation d'une maquette</b>	<b>50 €</b>
<b>Modification d'une maquette existante (mise à jour du texte, remplacement d'un visuel)</b>	<b>30 €</b>

- ▷ **FIXE, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs des prises de vue réalisées en extérieur applicables rues Lejemptel, Saulpic, Giraudineau, du Midi, de l'Eglise, Raymond-du-Temple, de Montreuil et avenue du Château comme suit :**

<b>Type de prises de vues</b>	<b>Forfait journalier</b>	<b>Forfait équipe</b>
<b>Long métrage de cinéma</b>	<b>350 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>
<b>Court métrage</b>	<b>150 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 250 € 21 à 50 personnes : 375 € Plus de 50 personnes : 1 000 €</b>
<b>Moyen métrage</b>	<b>225 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>
<b>Fictions télévisuelles <sup>(3)</sup></b>	<b>350 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>
<b>Film publicitaire</b>	<b>375 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>
<b>Clip musical</b>	<b>200 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>
<b>Photographie commerciale</b>	<b>375 €</b>	<b>Moins de 20 personnes : 500 € 21 à 50 personnes : 750 € Plus de 50 personnes : 2 000 €</b>

- ▷ **FIXE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), à compter du 20 décembre 2012, le tarif de vente aux professionnels de la vente d'édition du livre des seniors «Vincennes, Mémoire de la ville» comme suit :
- 8,50 € (de 1 à 250 exemplaires),
  - 8,30 € (de 251 à 500 exemplaires),
  - 7,80 € (+ de 500 exemplaires).
- ▷ **DECIDE** d'attribuer aux associations dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé dans le cadre de l'action 64 de l'Agenda 21 les participations financières suivantes :

*à l'unanimité*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
Association Festival America	Cartoneros	1 500 €
Association Mon Ecole des Sciences	Rayonnement de la science sur les énergies appliquées aux enfants	2 000 €
Association Agir pour la biodiversité	Devenez un héros durable à Vincennes	4 814 €

*à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI)*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
Association Maison Notre Dame	Installations de supports de cycles dans la cour	650 €

*à la majorité (8 abstentions : M. MESLE, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI)*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>TITRE DU PROJET</b>	<b>SUBVENTIONS</b>
Association Yacht Club de Vincennes	Charte développement durable	150 €

## VIII. AFFAIRES SOCIALES

### LE CONSEIL

- ▷ **DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 900 € à l'Association Famille Services Vincennes.**

## IX. FAMILLE, HANDICAP

### LE CONSEIL

- ▷ **FIXE, à l'unanimité, la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées pendant la période scolaire par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2012/2013, à 150 € par élève quelque soit la destination en France ou à l'étranger et décide que cette participation sera versée sous forme de subventions aux coopératives des écoles concernées.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, les conventions d'objectifs et de financement relatives aux fonds d'accompagnement complémentaires à l'enfance et à la jeunesse proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire à les signer.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la convention sur l'accessibilité des logements sociaux pour les personnes handicapées entre la Ville et l'OPH de Vincennes et autorise le Maire à la signer.**

## X. JEUNESSE ET SPORTS

### LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :**

Associations de jeunesse :

<b>Club Bayard Équitation</b>	<b>300 €</b>
<b>Fête le savoir</b>	<b>200 €</b>
<b>Les échecs de Vincennes</b>	<b>200 €</b>
<b>Mon école des sciences</b>	<b>300 €</b>

Associations sportives :

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	500 €	(Exceptionnelle)
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	300 €	(Exceptionnelle)
Cercle d'Escrime de Vincennes	150 €	(Exceptionnelle)
Club Bayard Équitation	600 €	(Exceptionnelle)
Club olympique vincennois	8 000 €	(Exceptionnelle)
Gym "V" pour tous	200 €	
Les Dauphins de Vincennes	200 €	
Moto-club de Vincennes	200 €	
Rugby club de Vincennes	150 €	(Exceptionnelle)
Rythmique sportive vincennoise	1 200 €	(Exceptionnelle)
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	200 €	(Exceptionnelle)
Taekwondo Vincennes	250 €	(Exceptionnelle)
Tennis de table vincennois	800 €	(Exceptionnelle)
Union et Avenir de Vincennes	2 100 €	(Exceptionnelle)
Vincennes Athlétic	200 €	(Exceptionnelle)
Vincennes Rock Club	200 €	(Exceptionnelle)
Vincennes volley club	350 €	(Exceptionnelle)
VITA-GV	300 €	
Gymnastique volontaire de Vincennes		
Yacht club de Vincennes	300 €	(Exceptionnelle)

  

Jeux de boules de Vincennes	3 800 €	(Exceptionnelle)
-----------------------------	---------	------------------

## XI. RAPPORTS ANNUELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

### LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2011.**
- ▷ **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, l'agence métropolitaine des déchets (SYCTOM) pour l'année 2011.**

## - VŒUX

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes », visant à demander à Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Général et à Monsieur Alain DESMAREST, Vice-président chargé des Collèges, de maintenir dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'établissement, une capacité d'accueil fixée à 700 places afin d'intégrer l'évolution démographique de leur Ville rajeunissante et dont les effectifs scolaires sont chaque année en constante augmentation, ainsi que de maintenir la superficie du gymnase de 400 m<sup>2</sup> prévue initialement par le projet afin de garantir aux élèves une pratique de leurs activités sportives dans des conditions optimales, confirmée à *l'unanimité*.

▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe « Europe Écologie les Verts », visant à demander au gouvernement de renoncer à augmenter le taux de la TVA sur les transports publics et sur la construction de logements sociaux, et de ramener celui-ci à 5 %, infirmée à *la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE ; M. CARDONI – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE)*.



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au **Mercredi 20 février 2013**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **vingt et une heures trente**.

**Le Président,  
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,  
Gérard HUET**



## Réunion du Conseil municipal du 12 décembre 2012

### Question orale posée par Pierre MESLÉ au nom du Groupe socialiste sur le devenir du foyer-résidence pour personnes âgées, 70 rue de Fontenay

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues,

Nous souhaitons aujourd'hui vous interroger sur l'avenir du 70 rue de Fontenay dont les bâtiments remontent aux années 1970 et qui abritent, outre les services sociaux de la Ville devenus aujourd'hui la Maison des Solidarités, une résidence pour personnes âgées composée d'un foyer-logement et d'équipements collectifs comme un restaurant, une bibliothèque, etc.

Ce foyer logement conçu à l'origine pour des personnes valides, ce qui n'est plus forcément le cas des résidents actuels, est fortement daté et mériterait aujourd'hui une sérieuse réhabilitation pour le mettre aux normes du XXI<sup>e</sup> siècle.

J'ai déjà, par le passé, posé de manière informelle la question de cette rénovation à plusieurs maires adjoint(e)s de la Ville et la seule réponse obtenue à ce jour a été : « Nous y réfléchissons. » C'est pourquoi aujourd'hui je vous pose, Monsieur le Maire, la question officiellement.

En effet il circule aujourd'hui un certain nombre de bruits qui inquiètent les résidents et qui nous préoccupent. Il serait question de la fermeture de ce foyer-logement dans le courant de l'année 2013, sans que l'on sache si l'établissement sera rénové puis rouvert ou si vous envisagez une fermeture définitive et une autre destination pour le bâtiment.

Jusqu'à présent le sujet n'a été évoqué ni en Conseil municipal, ni en commission des Solidarités et des Seniors et je crains que, comme trop souvent, nous ne découvriions un projet tout ficelé et alors qu'il sera trop tard pour espérer le faire évoluer.

**Notre question sera donc fort simple : quel est l'avenir du foyer-logement situé 70 rue de Fontenay et comptez-vous associer le Conseil municipal, dans sa totalité, au devenir de ce bâtiment, quelles que soient les options choisies ?**



Réponse de Monsieur Didier DENHEZ, Adjoint au Maire chargé des Seniors et de la Santé à la question orale de Monsieur Pierre MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes »

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

« La résidence » située au 70 rue de Fontenay a ouvert ses portes en 1971 et ne correspond plus, comme vous le soulignez dans votre question, aux normes actuelles qui régissent l'accueil des personnes âgées.

Les 47 logements répartis sur 8 étages (6 réglementaires) et qui la composent, ont une surface de 16 m<sup>2</sup> ou 19 m<sup>2</sup> quand les normes imposent qu'ils en fassent 20 (m<sup>2</sup>) au minimum. De plus, ces studios n'offrent pas de coin cuisine et ne disposent que de petits cabinets de toilette (avec WC et lavabo) ; les douches, quant à elles, sont communes et situées sur le palier.

Aussi, il semble plus que nécessaire d'améliorer et de mettre aux normes ces conditions d'accueil afin de garantir une prise en charge de qualité aux personnes âgées, et qui s'inscrive dans le prolongement de toute l'attention que la Majorité municipale porte aux seniors.

C'est dans cette dynamique, en effet, que nous réfléchissons à la réhabilitation de ce bâtiment, sans qu'aucune décision ne soit encore prise. Bien entendu, nous vous tiendrons informé de l'avancée de notre réflexion sur ce sujet.

Enfin, je terminerais mon propos en voulant vous rassurer au sujet « *d'un certain nombre de bruits qui inquiètent les résidents et qui vous préoccupent* ». En effet, aucune fermeture de ce foyer-logement n'est envisagée dans le courant de l'année 2013. Si tel avait été le cas, nous aurions pris soin d'en informer les résidents et leurs familles bien en amont, étant bien conscients du public fragile auquel nous nous adressons, mais aussi notre personnel qui travaille quotidiennement et activement au bon fonctionnement de cette structure.



### **Question des Verts relative au compostage collectif en pieds d'immeuble.**

Monsieur le Maire, Cher(e)s collègues,

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Vincennes, depuis octobre 2010, met à disposition gratuitement des vincennois possédant un jardin, un composteur individuel. A titre expérimental, la ville a communiqué sur la possibilité d'un accompagnement d'un compostage collectif dans les copropriétés qui le souhaitent. Il s'avère qu'une dizaine de copropriétés a répondu à l'appel en 2011. Cette démarche, que nous soutenons, semblait aller dans le bon sens jusqu'au jour où l'ambassadeur de tri, qui était recruté en CUI-CAE (emploi aidé) a vu son contrat non renouvelé à l'été 2012.

Depuis ce jour, les référents dans les copropriétés motivés par cette démarche éco-responsable n'ont plus eu aucune nouvelle de la municipalité. Ces référents peuvent alors se retrouver en difficulté vis-à-vis des autres copropriétaires, dans la mesure où le principe de l'expérimentation a été présenté bien souvent en AG de copropriété.

Alors qu'on sent clairement un flottement dans la détermination de la ville à soutenir cette démarche, le guide de Vincennes 2012-2013 communique toujours sur le compostage collectif et sur la mobilisation possible d'un maître composteur et de deux ambassadeurs de tri. (qui semblent être inscrits aux abonnés absents).

Ne trouvez pas, Monsieur le maire, qu'il y a une véritable singularité à faire porter une démarche de développement durable par des salariés précaires ? Pouvez-vous nous dire quels sont les moyens en termes de personnels permanents qui pourront être mobilisés, et quand et comment vous informerez les copropriétaires volontaires des suites données à leur démarche ?

Pouvez-vous nous donner un calendrier de mise en œuvre avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs ?

Enfin n'y a-t-il pas la possibilité au-delà des copropriétés, de sensibiliser les bailleurs sociaux, et particulièrement l'OPH de Vincennes, à s'inscrire dans cette démarche ?

Réponse de Monsieur Eric BENSOUSSAN, Adjoint au maire chargé de la qualité du cadre de vie et de la propreté de la ville à la question orale du groupe Europe écologie  
– Les verts

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

« Favoriser le compostage individuel et collectif notamment en aidant les copropriétés souhaitant s'équiper de composteurs », telle est l'action numéro 120 de l'Agenda 21 de Vincennes. Comme vous le rappelez très justement depuis 2010, la ville de Vincennes, soucieuse de réaliser cette action définie en concertation avec les Vincennois, a mis à disposition des composteurs individuels gratuitement chez les habitants possédant un jardin et qui en faisaient la demande. Ainsi, en 2 ans, ce sont un peu plus de 200 composteurs qui ont pu être installés à leurs domiciles. Forts de ce succès et souhaitant totalement répondre à l'engagement de notre Agenda 21 local, nous avons lancé fin 2011 de manière expérimentale, la mise à disposition de composteurs collectifs en pieds d'immeuble.

Suite à la campagne d'information publiée, notamment dans le guide annuel, nous avons reçu 21 demandes. Sur ces 21 demandes il est apparu que l'installation de composteurs collectifs ne pouvait s'appliquer qu'à 13 adresses, 3 adresses étant prêtes tout de suite à se lancer dans la démarche. Toutefois, au-delà des chiffres, la mise en place d'un tel système demande une organisation au sein de chaque co-propriété et une procédure assez claire a dû être définie afin de pérenniser ces installations et éviter que cela ne soit qu'un simple « gadget ».

Le principe est donc le suivant : dans un premier temps, si l'installation est jugée techniquement possible, les services municipaux demandent à la co-propriété de faire valider par le syndic le principe de la mise en place d'un tel composteur. En effet, dans certains cas, il s'avère que l'installation de ce type de système génère quelques frais à la charge de la co-propriété, il est donc indispensable de faire valider le projet en amont. De même, nous accompagnons la démarche par une demi-journée de formation, aussi souhaitons-nous que chaque co-propriété participante désigne un « maître composteur », participant volontaire qui sera notre référent. Ces deux préalables sont la garantie de la réussite de notre expérimentation. A ce jour 2 démonstrations ont pu avoir lieu, l'une rue Jean-Moulin, mais une validation du syndic était nécessaire et l'autre à une adresse que vous connaissez bien avenue du Château.

Le service de la propreté urbaine travaille sur ces deux adresses avec l'objectif d'une mise en place qui ne sera quoi qu'il en soit, effective qu'au printemps, l'hiver n'étant pas une bonne période de démarrage pour le compostage ; ces deux opérations pourront servir de test car cette démarche demande beaucoup d'investissement de la part du référent mais aussi des habitants de ces immeubles.

Vous le voyez, contrairement à ce que vous soulignez dans votre question il n'y a aucun flottement. Les choses se mettent en place à leur rythme mais aussi à celui des habitants de ces co-propropriétés intéressées comme vous, mais peut être pas aussi militant que vous ! A ma connaissance aucune des co-propropriétés volontaires ne s'est manifestée à ce jour pour nous reprocher notre rythme et ces modalités de mise en œuvre. Nous sommes dans un projet d'écologie concrète et pragmatique

qui s'appuie sur la participation de tous, les choses doivent donc se faire en bonne intelligence sans dogme ni contrainte, c'est, sans doute, la différence entre notre action et vos principes.

Concernant l'ambassadeur du tri, dont vous nous reprochez dans un premier temps de ne pas avoir reconduit le contrat et dans un second temps la précarité du poste. Sachez que celui-ci a été prolongé de 6 mois afin qu'il puisse mener à bien ses missions qui, en plus de la collecte sélective, concernait, essentiellement, le développement du compostage individuel. En matière de compostage collectif, en effet, son travail consistait seulement à élaborer un diagnostic et un « process » de mise en place.

Désormais, ces missions sont effectuées par l'équipe du service de la propreté urbaine dont l'effectif sera renforcé par un agent municipal en interne. En effet, le succès des premières Assises de la propreté, le 24 novembre dernier, a clairement montré quelques points d'amélioration à mener notamment dans le geste de tri. Nous travaillons donc sur les objectifs 2013-2014 du service et n'ayez crainte les questions de tri, de collecte, de recyclage et de relations avec les gardiens ou bailleurs seront au cœur de notre réflexion comme elles sont au cœur de l'Agenda 21 et de la Charte 21 que nous suivons et respectons avec le même pragmatisme qui nous guide.



### **Question sur les projets urbains de la municipalité et leur compatibilité avec des projets plus anciens.**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Des informations bien recoupées font état de projets de votre municipalité qui pourraient venir impacter voire mettre en danger des projets plus anciens et très attendus des habitants.

Ainsi, concernant le futur lycée de la ville, dont chacun sait à quel point il est attendu à Vincennes, il semble que la ville ait des projets d'y ajouter, sur la même parcelle, des commerces et des logements, rendant plus complexe et plus contrainte la réalisation du futur lycée dans des surfaces intéressantes. Par ailleurs il semble également que la potentielle volonté de la ville de vendre les terrains devant accueillir le lycée et non de les mettre à disposition comme c'est l'usage, soit de nature à retarder encore la construction dudit lycée.

Sur un autre dossier, celui des protections phoniques le long du RER A, il semble que la mairie ait désormais des projets de construction sur dalle au-dessus du RER impliquant des couvertures totales qui n'étaient pas prévues pour les phases 2 et 3 du projet, déjà ancien, de protections phoniques. Le cas échéant cela mettrait en péril la faisabilité financière et technique dans les délais envisagés des protections phoniques venant retarder là encore un dossier déjà complexe et très attendu des riverains.

Pouvez-vous nous éclairer et éventuellement lever les inquiétudes à cet égard ?

Réponse de Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Adjointe au maire chargée des grands travaux à la question orale du groupe EELV

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Permettez-moi de vous faire part de ma surprise devant vos propos sur le projet de construction du nouveau lycée, car je n'ose croire que ragots manifestes constituent à votre sens « des informations bien recoupées ». Mais vous n'êtes pas sans savoir qu'en dépit de la longueur et de la complexité des procédures juridiques engagées, l'équipe municipale a particulièrement à cœur de faire aboutir ce projet auquel nous sommes très attachés, poursuivant ainsi notre effort en matière d'équipements scolaires.

Ainsi, c'est grâce au travail de Laurent LAFON au Conseil régional avec Henriette ZOUGHEBI, vice-présidente en charge des Lycées, que le projet de lycée a bien été finalement inscrit au Programme pluriannuel d'investissements 2012-2022, voté lors de la séance plénière de novembre dernier ! Je crois savoir que M. Pierre SERNE, Vice-président au Conseil régional, ne s'est, jusqu'à présent, pas particulièrement ému du sort de ce projet auprès de ses collègues de la majorité régionale. Je note, en outre, que le groupe EELV n'a jamais, depuis le début de la mandature, posé de question dans cette assemblée, sur le projet de nouveau lycée.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur le dossier des protections phoniques du RER A. En effet, les 3 villes (Saint-Mandé, Fontenay, Vincennes) ont adressé un courrier au Vice-président SERNE le 15 novembre dernier pour lequel nous avons reçu une réponse à point nommé, hier. Nous soulignons dans cette lettre les diverses incohérences qui ont émaillé les échanges entre les différents partenaires financeurs, et entre la RATP et le Conseil régional en particulier. Positions contradictoires qui peuvent aisément se comprendre dans la mesure où le Plan anti-bruit voté en séance plénière en septembre 2011, sur votre proposition, précise que le critère retenu pour le financement des opérations par la Région est l'indicateur de hiérarchisation des Points Noirs du Bruit, soit un croisement entre une densité forte de population exposée et le dépassement des seuils réglementaires à respecter ; ce qui exclurait de fait le périmètre finalement retenu pour l'étude par le Conseil régional.

Ainsi, plusieurs points sont à préciser : si le périmètre élargi de l'étude, à savoir sur la totalité du linéaire du RER A sur les 3 villes, et non simplement sur les PNB recensés, semble retenu par le Conseil régional, la RATP précise que ce périmètre élargi impliquerait nécessairement une révision conséquente du montant de l'étude.

En outre, le projet de convention ne fait mention ni du coût prévisionnel des travaux, ni d'un engagement des financeurs sur ces dits travaux. Or, l'étude AVP n'a

évidemment d'intérêt que si le projet en lui-même est effectivement finançable. Sinon, cette étude est inutile et coûteuse.

Comme indiqué dans le courrier, il nous paraît indispensable au regard de ces éléments contradictoires que l'ensemble des partenaires trouvent un accord formel sur ces points.

Enfin, vous évoquez un projet de construction sur la dalle au dessus du RER impliquant une couverture totale. Je vous confirme que nous étudions, au vu de la complexité du dossier des protections phoniques du RER, toute autre possibilité d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. La possibilité d'une couverture totale des voies au niveau de l'avenue Antoine Quinson en est une. En effet, comme vous le savez, seule une couverture des voies permettrait une réelle réduction des niveaux de bruit sur le bâti environnement, qui plus est dans un secteur où les niveaux sont sous les seuils réglementaires.

**VŒU PROPOSE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE "AVEC VOUS POUR VINCENNES"**

Lors d'une réunion de travail le 5 octobre 2011 entre la Ville de Vincennes et le Conseil Général qui avait pour objet les travaux de rénovation du collège Saint-Exupéry, un accord avait été trouvé sur une variante proposée par le Conseil général en juin 2011. A l'issue de ce rendez-vous de travail, nos deux collectivités s'étaient entendues sur un projet de démolition du bâtiment des années 70 afin de reconstruire totalement le bâtiment principal sur une emprise légèrement agrandie et sur une capacité d'accueil de 700 élèves. Les bâtiments donnant sur la rue de la Liberté dit « Ferry », aujourd'hui protégés par la révision du PLU comme demandé par la Ville dès 2005, étaient, quant à eux, rétrocédés à la ville de Vincennes.

Pour autant, lors de la dernière rencontre qui s'est tenue le 17 octobre dernier, Monsieur le Maire, Laurent LAFON, a été informé par Monsieur Alain DESMAREST, Vice-Président du Conseil général chargé des Collèges, de nouveaux éléments concernant ce dossier:

- ⇒ Pas de nouveaux concours d'architectes : les architectes chargés du projet de réhabilitation du collège seront choisis en interne
- ⇒ Confirmation que les bâtiments centraux existants ne seront pas démolis mais seulement réhabilités
- ⇒ Réduction du budget alloué à cette opération passant de 20 à 15 millions d'euros
- ⇒ Remise en cause de la capacité d'accueil du collège fixée à 700 au profit de 600 places
- ⇒ Diminution de la superficie du gymnase de 400 à 250 m<sup>2</sup> (rappelons qu'en 2005, la superficie envisagée était de 800 m<sup>2</sup>).

**Aussi, les élus du Conseil municipal de Vincennes, soucieux des conditions d'accueil des jeunes Vincennois pour les années à venir au sein du collège Saint-Exupéry demandent à Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Général et à Monsieur Alain DESMAREST, Vice-Président chargé des Collèges, de maintenir dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'établissement, une capacité d'accueil fixée à 700 places afin d'intégrer l'évolution démographique de leur Ville rajeunissante et dont les effectifs scolaires sont chaque année en constante augmentation.**

**Les élus du Conseil municipal de Vincennes demandent également à ce que la superficie du gymnase de 400 m<sup>2</sup> prévue initialement par le projet soit maintenue afin de garantir aux élèves une pratique de leurs activités sportives dans des conditions optimales.**





### **Vœu relatif à l'augmentation annoncée de la TVA notamment sur les transports et le logement social**

Considérant l'annonce faite par le Premier ministre le 6 novembre 2012 d'opérer une modification des taux de TVA pour l'année 2014, en révisant le taux de 7% à 10% ;

Considérant qu'après le passage de la TVA, en novembre 2011, de 5,5 à 7 %, cette nouvelle hausse traduirait un quasi-doublement de la TVA en 3 ans ;

Considérant l'impact important qu'une telle augmentation entrainerait sur les millions d'utilisateurs quotidiens des transports en commun à Vincennes et en Ile de France et représenterait une ponction grave sur les finances du STIF ;

Considérant qu'un grand nombre d'utilisateurs des transports publics sont des personnes à revenus modestes, qui verraient leur pouvoir d'achat directement impacté par cette hausse de la TVA ;

Considérant que la première augmentation de novembre 2011 s'est dans les faits soldée par un transfert de charge du déficit de l'État vers les collectivités locales et les usagers ;

Considérant qu'à l'heure où toutes les politiques convergent vers la nécessité d'un transfert massif des déplacements de la voiture individuelle vers les transports collectifs, et où la transition énergétique est une nécessité, cette nouvelle augmentation constituerait un signal regrettable et incohérent, alors que continuent à exister tant de niches fiscales anti-écologiques (non-taxation du kérosène, sous-taxation du gazole, surévaluation des remboursements kilométriques, etc.) ;

Considérant le besoin crucial de ce transfert modal dans les zones les plus polluées, comme le cœur d'agglomération parisienne et donc Vincennes ;

Considérant que le droit au transport pour tous a été consacré par la LOTI en 1982, et qu'il peut par conséquent être considéré comme un besoin de première nécessité ;

Considérant que la construction de logements sociaux est également visée par la révision du taux de TVA de 7 à 10% ;

Considérant la difficulté déjà importante à boucler le financement d'opérations de logements sociaux dans certaines zones d'Ile de France et notamment à Vincennes du fait du coût du foncier ;

Considérant le risque que cette nouvelle hausse de TVA sur le logement social, après celle de 2011 qui a coûté plusieurs centaines de millions d'euros au secteur, fait courir à de nombreuses opérations en cours ou à venir, y compris à Vincennes ;

Considérant que le logement social est à l'évidence un besoin de première nécessité pour des millions de Françaises et de Français et des milliers de Vincennes et de Vincennes ;

Considérant que le Gouvernement souhaite ramener à 5 % le taux de la TVA sur les produits de première nécessité ;

**le Conseil municipal de Vincennes émet le vœu que le gouvernement renonce à augmenter le taux de la TVA sur les transports publics et sur la construction de logements sociaux, et de ramener celui-ci à 5%.**